

COMITE D'ENTREPRISE DE L'ADEME

Motion du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration de l'ADEME présentée par les élus et les syndicats CFDT-FCE, SNE-FSU, CGT et FO

Le Comité d'Entreprise de l'ADEME, réuni le 24 juin 2008, a été informé par la Présidente de l'ADEME de la décision du Comité de Modernisation des Politiques Publiques (CMPP) du 11 juin dernier qui stipule que les préfets de région seront délégués de l'ADEME en région.

Le Comité d'Entreprise proteste contre cette modification de l'organisation de l'ADEME en région.

Une mise sous tutelle préfectorale des actions de l'ADEME sur le territoire irait à l'encontre :

- de l'efficacité des actions nécessaires à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;
- du rôle de précurseur que l'ADEME a toujours joué ;
- de la synergie entre services nationaux et délégations régionales, qui alimente notre expertise technique autant qu'organisationnelle, reconnue par nos partenaires (collectivités locales et territoriales, entreprises, associations...)

Les élus du Comité d'Entreprise de l'ADEME demandent aux ministres de tutelle :

1. L'annulation de la décision du CMPP du 11 juin 2008 concernant l'ADEME.
2. La garantie du maintien des effectifs et des moyens de l'ADEME sur l'ensemble des sites existants.

Cette motion a été approuvée à l'unanimité des élus.



CFDT



Syndicat national de l'environnement

SNE-FSU



CGT



FO